

L'EUROMED, A L'HEURE DE LA REGIONALISATION

**Pr. Khalifa Chater
Président de l'Association
des Etudes Internationales, Tunis**

Nous vivons l'ère des grands ensembles Nord/Sud qui se constituent dans le cadre de la régionalisation, mise à l'ordre du jour par la mondialisation. Conséquence d'évidence, les deux aires de proximité Europe/Sud-Méditerranée sont l'objet d'une dynamique d'intégration effective. La nécessité d'élargir les marchés et les complémentarités économiques, confortées par la proximité, militaient en faveur d'un développement des relations et de la construction d'un partenariat. L'émergence des nouveaux enjeux sur les scènes internationale et régionale érigeait la dimension euro-méditerranéenne, en opportunité géopolitique. Ce positionnement régional dans le nouvel ordre économique devait néanmoins s'adapter au nouveau contexte de la souveraineté, en se démarquant de la traite coloniale ou postcoloniale et des relations d'échanges inégaux et asymétriques. La réponse aux nouveaux défis, devait transgresser la vision centre et périphérie et assurer une promotion solidaire des deux aires. La fin du monde bipolaire et le climat d'Oslo, annonçant une possible aire de paix, créaient une conjoncture favorable à la redéfinition des relations dans cette aire.

L'actualité politique met d'ailleurs "la Méditerranée au sommet de l'agenda politique". L'accord fondateur de Barcelone (1995) a fait valoir la formulation de l'entité euro-méditerranéenne. Mais, face aux grandes régions mondiales, l'Alena et l'Asie orientale (Asean Plus Trois), l'Euromed, ne semble pas réaliser ses objectifs génériques globaux. Il ne semble pas avoir réalisé son ambition de fonder une "communauté de solidarité". Peut-on dire qu'il s'agit d'une construction virtuelle, plus symbolique que réelle ? Devant cet état de fait - qu'on attribue hâtivement à la pesanteur de la géopolitique - certains analystes ont tenté d'esquisser des diagnostics et d'identifier les conditions de transgression des blocages et d'assurer la convergence des visions des partenaires et la prise en comptes de leurs intérêts.

I - Le processus de mise en place du partenariat euromed : Engagé en 1995, le processus euromed s'est adapté à la conjoncture depuis lors, marquée par l'élargissement de l'Union Européenne, l'abandon du processus d'Oslo, la formulation du projet du Grand Moyen-Orient et d'une façon générale le re-équilibre des relations internationales qui ont affectée l'aire.

a) Le processus de Barcelone (1995) : Soucieuse de «dépasser le bilatéralisme classique qui a longtemps marqué les relations euro-méditerranéennes », la Conférence de Barcelone s'est proposé de construire un partenariat, «donnant à ces relations une dimension nouvelle, fondée sur une coopération globale et solidaire». Cet idéaltype énoncé et soutenu par un consensus quasi général des représentants des Etats de l'aire, devait «permettre aux partenaires de collaborer à la construction d'une zone de paix, de prospérité et de stabilité partagées». Prenons la mesure de cet acte audacieux, ce rêve euro-méditerranéen, qui pouvait, je dirais plutôt, qui devait réussir à s'inscrire dans la réalité et sceller des relations de solidarité. Nous devons rappeler, que le compromis de Barcelone articule le partenariat autour des trois objectifs:

- La définition d'une zone commune de paix et de stabilité au travers d'un dialogue politique et de sécurité ;

- La construction d'une zone de prospérité partagée par le biais d'un partenariat économique et financier et la création progressive d'une zone de libre-échange afin d'intégrer davantage les partenaires méditerranéens dans le système économique de l'Union Européenne ;

- Le rapprochement des différents peuples de la région par le biais d'un partenariat social, culturel et humain visant à encourager la compréhension mutuelle et la coopération entre les sociétés civiles dans ces domaines.

Exigence du contexte et compromis entre les partenaires, par la prise en compte de leurs intérêts réciproques, Barcelone privilégie une vision globale qui fait valoir une relation organique entre la sécurisation de l'Europe sur son flanc sud et la stabilisation et le développement des pays de la rive sud de la Méditerranée. Dans ce cadre, Barcelone inscrit comme priorité "l'établissement d'une zone de libre échange à l'échéance de 2010" qui implique la mise en place d'une coopération favorisant le développement socio-économique et encourageant des transferts financiers afin de soutenir les actions susceptibles de développer l'intégration régionale. Mais l'épreuve du temps a cependant révélé qu'il s'agissait plutôt de l'affirmation d'un vœux pieux, puisqu'il ne prévoit pas l'application de programmes identifiés, en la matière.

b) Les accords d'association : Comme instruments communautaires privilégiés, la Commission Européenne a conclu des Accords d'Association avec les pays méditerranéens participants. La dimension régionale est confortée par la dimension bilatérale qui garde l'esprit des relations que la Communauté européenne entretenait déjà avec chacun des pays concernés.

Les accords d'association

	Nature	Signature	Entrée en vigueur
Algérie	Accord d'Association	22/04/02	01/10/05
Autorité palestinienne	Accord d'Association intérimaire	24/02/97	01/07/97
Egypte	Accord d'Association	25/06/01	01/06/04
Israël	Accord d'Association	20/11/95	01/06/00
Jordanie	Accord d'Association Accord d'Association	24/11/97	01/05/02
Liban	Accord d'Association intérimaire	17/06/02	01/03/03
Maroc	Accord d'Association	26/02/96	01/03/00
Syrie	Accord d'Association	-	-
Tunisie	Accord d'Association	17/07/95	01/03/95
Turquie	Union douanière	06/03/95	31/12/95

Source : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Des critiques diraient que les relations bilatérales, faisant davantage la volonté de l'Union Européenne, ne privilégiant point la concertation de l'ensemble du partenariat. D'ailleurs, disposant d'une compétence exclusive dans la gestion des relations commerciales, la Commission Européenne gère ces accords bilatéraux, avec les pays associés ainsi que les projets financés par l'intermédiaire du programme

MEDA¹, avant l'institution de la politique de voisinage. Ces accords ont pour objectif la libéralisation des échanges de marchandises, de produits agricoles, agro-alimentaires et de la pêche. ainsi que la coopération économique, la coopération dans les affaires économiques et sociales, la coopération financière et les dispositions institutionnelles. Ils comportent également des dispositions sur le droit d'établissement, la prestation de services et la concurrence, ainsi que l'instauration d'un cadre de dialogue politique. Ils font l'objet d'un suivi lors des réunions annuelles du Conseil d'association établi entre l'Union européenne et chacun des pays partenaires. D'ailleurs, la signature de ces accords a été essentielle pour la coopération économique car près 90% de l'aide financière attribuée dans le cadre de MEDA a été engagée sur cette base. Bien que modestes en terme d'aide par habitant ou des besoins réels de ces économies, ces sommes ont pu financer des projets d'infrastructure ou de reconversion structurelle.

c) La politique de voisinage : Formulée par la Commission Européenne en mars 2003, la politique de voisinage dépasse l'horizon de l'aire euro-méditerranéenne, puisqu'elle concerne aussi les voisins de l'Est, y compris la Russie. Elle privilégie, d'autre part, la conclusion d'accords bilatéraux de l'instance européenne. Dans de telles conditions, la recherche d'un accord de partenariat global, c'est-à-dire avec l'ensemble des pays méditerranéens n'est plus à l'ordre du jour. Les « voisins » sont invités à agir en ordre dispersés, en faisant jouer vraisemblablement les lois de la compétitions.

Les défenseurs de la politique de voisinage font valoir qu'elle « n'est pas un substitut au Partenariat euro-méditerranéen, mais un moyen de le prolonger et de le rapprocher de ses objectifs² ». Nous pensons plutôt qu'elle tient compte de la nouvelle donne à savoir l'élargissement de l'Union Européenne en mai 2004, par l'admission de huit pays de l'Est et deux Etats-îles de la Méditerranée. Ce prolongement vers l'Est, qui effectue un recentrage objectif de l'aire européenne, induit des réalités nouvelles, privilégie des circuits commerciaux avec les nouveaux partenaires et offre de nouvelles opportunités migratoires et commerciales.

Nous devons cependant reconnaître que les accords bilatéraux réalisés dans le cadre de la Politique de Voisinage ont été plus opératoires, dans les domaines de

¹ - Mirabela Lupaescu : « Le processus de Barcelone : quel bilan 12 ans après ? », 05-05-2008 in www.nouvelle-europe.eu

² - Voir, par exemple, l'opinion de S.E. Joe Borg. Séminaire « L'Union Européenne élargie à la Tunisie » (Gammarth, Tunisie, 9 juillet 2004).

coopération immédiate, bien qu'elles soient définis unilatéralement. En mesure de mettre sur pied une coopération frontalière développée, la Politique de Voisinage a pu engager des actions importantes, fussent-elles différenciées selon les pays et définies unilatéralement selon sa grille des priorités. En effet, les actions engagées depuis 2006, dans l'aire méditerranéenne, concernent l'intégration économique (négociations bilatérales en matière de libéralisation des services et de droit d'établissement, avec l'Égypte, le Maroc et la Tunisie et Israël), la coopération dans le domaine de l'énergie (protocoles avec l'Algérie et l'Égypte, signatures de déclarations avec le Maroc et l'Algérie), la dépollution de la Méditerranée, le changement climatique et la coopération en matière de justice et de lutte contre la criminalité (programmes de formation mis en place à l'intention des juges, des procureurs, des avocats et des hauts responsables des services de police).

Quel est l'état d'avancement de la politique de voisinage ? Le rapport présenté le 3 avril 2008, par la Commission Européenne présente un bilan positif. Il s'agit d'un « partenariat sur mesure », en relation avec les priorités identifiées par la Commission européenne et ses critères d'appréciation, à savoir essentiellement le libre-échange et les modalités de son développement. Or, des concertations générales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen auraient été un appui fort utile, aux mécanismes d'exécution de la politique de voisinage car elles auraient été plus en mesure de définir des compromis plus équilibrés, plus généreux et plus ambitieux. Peut-être devaient-elles, pour compenser la transgression de l'élan généreux, de l'idéaltype de Barcelone, s'inscrire dans la construction d'un vrai partenariat européen, ou du moins son élargissement vers la Méditerranée.

d) Des résultats mitigés du processus de Barcelone : L'évaluation du processus, au cours de sa première décennie, à l'occasion du Sommet de 2005, a mis en valeur certaines de ses insuffisances. Ce débat s'est prolongé, à l'occasion de la naissance de l'Union de l'UPM, comme facteur de légitimation de la création de la nouvelle instance (2008). Notre évaluation atteste que le processus de Barcelone, manquant de visibilité, n'a pas suscité l'espoir des populations concernées. Certains diraient que l'évaluation doit envisager le long terme, dans la réalisation de ses objectifs et que nous ne sommes, qu'à la première étape d'un processus qui devait prendre son temps, se réaliser progressivement. Ni rêve, ni utopie, le processus concerne la Realpolitik. Quelle ont été, dans ces conditions, ses apports et ses insuffisances. Mais nous devons faire le constat suivant :

1- Dans ce cadre, plusieurs institutions ont été créées, pour la mise en œuvre de cet agenda complexe. Les instruments définis pour le suivi de l'évolution de la politique ont exercé régulièrement leurs actions. Les réunions périodiques des ministres des affaires étrangères et du Comité euro-méditerranéen ont permis d'organiser des séances de travail de concertation et tenté de rapprocher les points de vue et d'envisager des actions ponctuelles.

2- L'élaboration d'une charte de paix a été différée, faute d'accord. Le processus de Barcelone fut, de fait, paralysé, par le contexte international tragique et le blocage du processus de paix au Moyen-Orient. La référence à la solidarité de la communauté euro-méditerranéenne et à l'idéal de coexistence harmonieuse, devenait - par la transgression de sa lettre et de son esprit - un vœux pieux, sans signification effective.

3- La question de la sécurité est désormais mise hors contexte, comme donnée exclusive, comme option majeure, ignorant les éléments fondateurs du postulat de Barcelone qui l'a formulée dans une vision globale, de paix et de stabilité. Ainsi dénaturé, le concept culture de la paix est réduit à sa plus simple expression d'un traitement clinique.

4- Le développement des accords d'association et l'adoption du libre-échange en l'an 2010, fut-il différé de quelques années constituent des réalisations importantes. Le programme de mise à niveau, dans le cadre de l'entrée dans le marché européen semble avoir porté ses fruits.

5- Les relations d'asymétrie entre les partenaires du Nord et du Sud n'étaient point compensées par une formulation d'une stratégie de co-développement, au service d'un dessein commun ou du moins par l'adoption de programmes de coopération d'envergure. La politique de co-développement revendiquée essentiellement par les partenaires maghrébins ont été occultées.

6 - Dans une volonté de rapprochement culturel et de dénonciation du choc des civilisations, on procéda à la création, en l'an 2005, de la fondation Anna Lindh, ayant pour siège Alexandrie. Cette institution a pour objectif de faciliter la coopération culturelle entre les peuples de la région méditerranéenne et de mener ainsi à terme l'objectif du troisième volet annoncé à Barcelone. De fait, les programmes associatives qu'elle a engagés, qui traduisent une vision hésitante, ne sont pas en mesure de faire échec aux discours d'exclusion et de méfiance et à la

politique d'ostracisme effectif, pour faire valoir l'épistémè de concorde et de coopération.

Bichara Khader, estime que les résultats économiques du processus de Barcelone sont mitigés, alors que l'élan a été brisé dans les domaines politiques et culturels. Nous pensons, quant à nous, que l'appréciation des résultats économique reste plutôt indulgente. Elle fait valoir, à juste titre, dans le cadre des programmes de mise à niveau, une certaine modernisation de la gestion des entreprises des pays associés, une privatisation de certains secteurs et une plus grande libéralisation économique. Mais l'approche identifiée, n'a pas réussi à engager un changement de nature des relations asymétriques, tout en fragilisant certaines entreprises du Sud, souvent peu performantes, il est vrai, en les soumettant à la concurrence de la production européenne. Fait d'évidence, «l'écart se creuse entre les rives, le gradient démographique s'accroît, la défiance migratoire se crispe³».

II - L'Union Pour la Méditerranée (2008) : Initiative du Président français Nicolas Sarkozy, mais redimensionnée de fait car adaptée aux exigences de ses partenaires de l'Union Européenne, l'Union pour la Méditerranée a été instituée, lors du sommet de Paris (13 juillet 2008). «Relance en grandes pompes du processus amorcé à Barcelone en 95», ou création d'une institution nouvelle sur les fondations de l'édifice barcelonais, peut importe ! L'UPM a pour objectif de relancer le partenariat euro-méditerranéen, de lui ouvrir l'horizon et de réaliser des projets communs, concrétisant cette démarche solidaire.

a) Une volonté de redynamiser le processus de Barcelone : Résultat d'un diagnostic courageux, faisant valoir les déboires du «pacte» de Barcelone, le projet français tente de corriger le tir, de mettre fin à la dérive favorisée par l'élargissement et les décentrages géographiques vers l'Est et géopolitiques vers l'Atlantisme de l'Union Européenne, qui s'en suivirent. Il propose de redynamiser les ambitions des partenaires d'un espace partagé, fondé sur la solidarité, le co-développement et le dialogue. Fait important, l'initiative française met à l'ordre du jour l'écoute des attentes du Sud :

«Nous constatons tous que les institutions actuelles n'ont pas été à la hauteur de cette ambition, même si elles ont permis un certain nombre de progrès. Ces progrès doivent être conservés. Mais l'Union Méditerranéenne doit nous permettre

³ - Jean-Mari Miossec, «L'Union pour la Méditerranée, espoir déçu ou nouveau cadre d'action pour une communauté euroméditerranéenne », in *Eudes Internationales*, octobre 2009, p. 91.

d'aller au-delà. Sur la méthode, je suis convaincu que cette Union doit se construire, comme l'Europe en son temps, sur des solidarités concrètes. Nous devons développer des projets concrets dans des domaines où un accord est possible rapidement : le développement durable ou l'intégration énergétique par exemple. Sur ces grands enjeux collectifs, nous pouvons obtenir très vite des progrès visibles⁴».

Ce diagnostic lucide prend en compte le fait que «la construction d'une frontière méditerranéenne de l'Europe malmène le tissu extrêmement dense des liens qui unissent entre elles les sociétés du nord et du sud de la Méditerranée occidentale⁵». Fait important, le Président Sarkozy fait valoir son option, en faveur «d'une Union de projets», pour faire de la Méditerranée «le plus grand laboratoire du co-développement». Pouvait-on parler d'une utopie, d'un rêve ou d'une «coquille vide⁶». Il serait plus juste de dire que le projet «Union méditerranéenne» restait ouvert. Ses enjeux collectifs devaient, en effet, être mis au point, lors de la concertation générale des partenaires.

Pesanteur de l'édifice communautaire, l'Union Méditerranéenne dut impérativement s'accommoder, avoir un statut compatible avec la structure communautaire européenne. Détenant désormais d'une souveraineté limitée dans de nombreux domaines (relations commerciales, accueil des étrangers, surveillance des frontières etc.), les pays nord-méditerranéens pouvaient agir dans les marges, engager des relations périphériques, peu susceptibles de satisfaire leurs partenaires du sud, soucieux de réaliser un re-équilibre des relations asymétriques, induites par l'Union Européenne.

La redéfinition du projet de l'UPM, par l'union Européenne (20 mai 2008) ou du moins l'identification de ses contours, l'inscrit dans la Realpolitik de l'Union Européenne et de ses équilibres fondateurs. Faut-il s'en étonner ? La matérialisation du rêve méditerranéen subit les freinages de la pesanteur géopolitique européenne et doit nécessairement s'accommoder du référentiel différentiel des pays, des horizons qu'ils privilégient et des intérêts prioritaires qu'ils servent. L'Union concerne désormais l'ensemble de l'aire euro-méditerranéenne et fait valoir une géométrie variable, dans la participation de ses projets. De ce fait la centralité de la Méditerranée, mise en avant par

⁴ - Interview du Président Sarkozy, à l'occasion de sa visite en Tunisie, *La Presse* 10 juillet 2007.

⁵ - Jean-Robert HENRY, « Union méditerranéenne et Union euro-méditerranéenne » in www.fundaciocampalans.com/

⁶ - Hichem Yaiche, « Union méditerranéenne, une coquille vide ? », in *Le Quotidien d'Oran*, 30 août 2007.

l'initiative générique est redimensionnée dans l'Union pour la Méditerranée. Le Sommet fondateur (Paris, 13 juillet 2008) dut en prendre acte.

b) L'institutionnalisation de l'Union pour la Méditerranée : Objectif déclaré de la nouvelle institution : “relancer les efforts afin de transformer la Méditerranée en un espace de paix, de démocratie, de coopération et de prospérité”. De ce point de vue, l'UPM, appelé désormais “Le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée, s'appuie sur la déclaration de Barcelone et les objectifs de paix, de stabilité et de sécurité qui y sont énoncés, ainsi que sur l'acquis du processus de Barcelone⁷”. La formule de construction de cet espace commun est ainsi définie “un partenariat multilatéral visant à accroître le potentiel d'intégration et de cohésion régionales”. Plus que le partenariat et moins que l'intégration, le compromis de l'UPM annonce une avancée dans le processus de reconstruction de l'aire du partenariat euromed.

Le processus de Barcelone, constitue l'instrument central des relations euro-méditerranéennes, les chefs d'Etat définissent le nouveau processus comme un “partenariat renouvelé pour le progrès” et se réfèrent à “un partenariat renforcé”. Notons cependant, que la Déclaration fondatrice de l'UPM a l'ambition d'atténuer l'unilatéralisme du processus de Barcelone et de lui assurer plus de visibilité citoyenne et de participation populaire effective. Les chefs d'Etat, participants au Sommet de Paris, ont souligné, en effet, que “a responsabilité du processus doit être mieux partagée entre tous les participants, et qu'il convient de rendre ce processus plus pertinent et plus concret aux yeux des citoyens⁸”. Il s'agit de relever ensemble les défis ainsi énoncés qui se posent à la région comme le développement économique et social; la crise mondiale dans le domaine de la sécurité alimentaire; la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique et la désertification, en vue de favoriser le développement durable; l'énergie; les migrations; le terrorisme et l'extrémisme; la promotion du dialogue interculturel. Cette définition met en valeur les questions socio-économiques, hors de leur contexte politique que la déclaration ne met point comme priorité de l'ordre du jour. Ce diagnostic préférentiel sera cependant corrigé dans la formulation des ambitions stratégiques du projet. En effet, tout en privilégiant, cependant, le traitement des questions non politiques, en évoquant les programmes de coopération, en rejetant à plus tard, la création d'un climat propice, par la résolution des conflits, la Déclaration de

⁷ - Préambule de la Déclaration fondatrice de l'UPM.

⁸ - Ibid.

Paris mentionne la donne politique du partenariat, dans l'énoncé des ambitions stratégiques :

“Pour atteindre ces objectifs communs, les participants conviennent de poursuivre avec un regain de dynamisme leurs efforts en faveur de la paix et de la coopération, d'analyser leurs problèmes communs et de transformer ces bonnes intentions en actions⁹... ”

De fait, la période d'institution de l'UPM a révélé que la vision globale de l'approche ne permet pas de prendre pas des distances par rapport aux différends géopolitiques qui mettent en cause la paix dans la région. L'instauration de relations de paix est présentée comme une priorité sinon un postulat d'après les participants arabes.

C) Union de projets ou projet d'union ? Il est intéressant d'esquisser un bilan de la mise en perspective générale de la création de la nouvelle instance l'Union pour la Méditerranée, depuis son sommet fondateur, le 13 juillet, à Paris, jusqu'à nos jours. Fait significatif, Le Sommet de Paris a fait valoir la nécessité d'engager six programmes prioritaires qui concernent l'aire méditerranéenne :

- La dépollution de la Méditerranée ;
- Les autoroutes maritimes et terrestres ;
- Le développement de l'énergie solaire ;
- L'enseignement et la recherche ;
- La protection civile ;
- Le développement des Petites et moyennes entreprises.

La réunion des ministres des affaires étrangères de Marseille, coprésidée par la France et l'Égypte, les 3 et 4 novembre 2008, a permis d'établir un programme de travail au niveau ministériel et technique dans ces domaines. Les réunions de l'Union pour la Méditerranée prévues entre janvier et avril ont été reportées, en raison de la crise ouverte à Gaza, ce qui atteste que l'instauration de la paix est bel et bien un postulat de fonctionnement de l'UPM. Les travaux ont ensuite pu reprendre, d'abord au niveau des hauts fonctionnaires puis des ministres. La réunion de Paris, le 25 juin, a examiné les projets de développement durable et examiné les quatre enjeux essentiels pour l'environnement (l'eau, les transports, l'énergie et le développement urbain).

D'autre part, au cours de la réunion de Bruxelles du 12 janvier, l'accord se réalisa sur le choix du jordanien M. Massa'deh, comme futur secrétaire général de L'UPM.

⁹ - Ibid.

L'équipe de la nouvelle institution, qui comprend des adjoints palestinien, israélien, turc et de la Ligue arabe, doit préparer le second sommet de l'UPM, prévu en juin à Barcelone, dans le cadre de la présidence espagnole de l'Union européenne.

La nouvelle instance est à l'épreuve des faits. Pourrait-elle constituer les fonds nécessaires, pendant cette conjoncture de crise, pour assurer le financement de ses projets ? Sera-elle en mesure de réaliser l'accord sur le terrain, entre les partenaires dans un condition d'escalade israélienne ? Est-ce qu'elle sera en mesure d'assurer à l'UPM les conditions nécessaires pour assurer cette «transgression», si attendue du processus de Barcelone? Ne risque-t-elle pas, de connaître les blocages qui ont ralenti le processus de Barcelone, limité ses ambitions et réduit ses programmes ? J'évoquerai le climat de tension au Moyen-Orient, mais aussi la compétition entre les partisans européens des aires de la Méditerranée, de l'Europe de l'Est et de l'outre-atlantique.

Est-ce que l'institution créée peut disposer des conditions que requièrent son autonomie de décision et de gestion et d'avoir nécessairement un budget propre, en relation avec l'ampleur de la mission. Ces conditions n'étaient pas remplies dans le cas du processus de Barcelone. D'autre part, est-ce que le processus engagé est en mesure de mettre à l'ordre du jour une révision de la nature des relations, pour ériger un véritable partenariat ? Ne risque-t-on pas, au contraire, de s'en tenir au statu quo de vigueur, se contentant, au mieux, d'introduire des aménagements secondaires, dans le cadre de rapports de voisinage, mais sans concessions majeures.

A ce stade, nous devons cependant remarquer :

1- que l'UPM, dont le Sommet fondateur fut une réussite, par l'ampleur de la participation, l'ambition de sa déclaration et la prise en compte des enjeux politiques, économiques, sociaux et environnementaux de l'aire, a été déclassé comme priorité, par la grave crise économique, qui incite les acteurs européens à se tourner plutôt vers la gestion de la crise.

2- Progressive nécessairement, la remise en oeuvre du projet a été mise en veilleuse par la crise de Gaza. Elle doit attendre la prise de fonction du structures qu'elle a pris du retard à nommer.

3- Fait d'évidence, le leadership euro-méditerranéen ne peut s'accommoder d'accords ponctuels et des programmes à géométrie variable, n'engageant pas, par conséquent, l'ensemble de la communauté. Il faut cependant remarquer que l'action internationale se réalise souvent par la construction de compromis successifs.

4 - Le programme entériné, pour la phase de démarrage, est bel et bien en deçà des attentes, en dépit de la pertinence des projets identifiés. Ces accords minima n'appréhendent pas les préoccupations des populations de l'aire. Dans ces conditions, ils ne peuvent pas faciliter leur adhésion. Pourraient-ils contribuer à transgresser "le mur de la Méditerranée" ?

5 - Une approche optimiste permettrait, cependant, de faire le pari sur la démarche progressive, par étapes et sur les effets d'entraînement de la dynamique. Mais n'oublions pas que les enjeux de l'aire - certains diraient les situations d'urgences - requièrent des traitements rapides et des solutions globales, en relation avec l'identification de nouvelles perspectives et de nouvelles visions.

6 - Les leçons de Barcelone, - objet jadis d'un véritable enthousiasme- doivent nous inciter à voir en grand, à opter pour des projets globaux, à réviser les stratégies d'alliances, de coopération, de concertation et de co-développement. Facteur positif à prendre en compte, la nouvelle instance met sur pied un nouveau cadre d'action, identifie une nouvelle démarche et oriente ses acteurs vers une nouvelle stratégie. Prenons la mesure des nouvelles données et défis qui nous concernent tous de part et d'autre de la Méditerranée.

II - Un projet d'intégration régionale ? Les analystes évoquent la nécessité et l'urgence de mettre en œuvre un régionalisme nord-Sud, dans l'aire euroméditerranéenne. Mais les attentes respectives des acteurs, sinon des populations du Nord et du Sud ne convergeaient guère. Et d'ailleurs, la régionalisation était mise à l'ordre du jour par les pays européens qui demandaient à leurs partenaires "d'accepter de jouer le jeu régional, même s'il devait être, dans le premier temps, dominé par les pays européens¹⁰".

a) Une vision différentielle : Les partisans européens de cette approche évoquent ce postulat de la stratégie alternative, rappelée à plusieurs reprises par Pierre Beckouche : "capitales et technologie d'un côté, marchés rapidement croissants et main-d'œuvre de l'autre¹¹". Mais Beckouche n'omet pas que "l'objectif stratégique des pays concernés, fussent-ils de niveau très différent est la croissance économique". Plus européocentriste et peut-être moins au courant des vues de l'approche Sud-méditerranéenne, Jean-Louis Guigou affirmait que "les pays de la rive Sud, ne

¹⁰ - Pierre Beckouche, *Les régions Nord-Sud, Euromed face à l'intégration des Amériques et de l'Asie orientales.*, Belin, Paris, 2009. p. 15.

¹¹ - *Ibid.*, p. 55.

peuvent plus rester isolés, ballottés par des alliances conjoncturelles, parfois avec les Etats-Unis, parfois avec la Russie, la Chine. Tels des confettis, ils seront balayés, chassés, broyés¹²”. L’ancrage du Sud à l’Europe fait surtout valoir les intérêts des pays européens “pour assurer , à terme, leur croissance, offrir des marchés, garantir leur sécurité énergétique et leur renouvellement démographique¹³”. Cette vision est partagée par de nombreux acteurs et analystes européens. Plus explicite, Pierre Beckouche affirme que la réussite d’un partenariat avec les pays du Sud et de l’Est de la Méditerranée constitue “le seul scénario dans lequel l’Europe pourra combler son retard vis-à-vis des Etats-Unis, le seul scénario dans lequel les pays arabes peuvent se développer significativement¹⁴”. Mais cela requiert une mise au programme, par l’Union Européenne de développer son Sud. Nous devons cependant reconnaître que l’Europe semble plutôt favorable à cette reconnexion Nord-Sud, qu’elle avait bien occultée, lors de la phase de construction de son unité. Certes, l’Europe fut “pionnière de la régionalisation, dès les années 1950”. Mais cela concernait l’aire européenne et dans une très large mesure aux dépens des pays du Sud, avec lequel les anciennes métropoles entretenaient des relations privilégiées.

Pour les pays sud-méditerranéens, par contre, les attentes concernent le co-développement, une participation active au financement des projets économiques, l’ouverture de l’horizon pour résorber le problème du chômage, la régulation des échanges, l’ouverture du marché européens à leurs produits agricoles et industrielles etc. L’ancrage à l’Europe n’avait pas d’objectif géostratégique, dans le but d’établir avec elle des relations exclusives, excluant toutes autres opportunités. Affirmant cette volonté, les pays du Maghreb, par exemple, estiment, dans leur souci de se positionner, dans le nouvel ordre économique mondial en gestation, qu’ils “ne pouvaient fonder un avenir commun, avec le seul pôle qui leur sert de référence, l’Europe¹⁵”.

c) Les déficits du partenariat euromed : La volonté d’intégration régionale, annoncée par le processus Barcelone a été démentie dans les faits : “Dans l’esprit de ces concepteurs, affirme Lotfi Boumghar Barcelone, n’était pas une offre de partenariat, nonobstant la générosité du discours bien évidemment, mais une stratégie

¹² - Préface du livre de Pierre Beckouche. *Ibid*, p. 9.

¹³ - Jean-Louis Guigou. *Ibid*.

¹⁴ - Pierre Beckouche, *op. cit.* , p.13.

¹⁵ - Voir l’allocution de Mohamed Lessir, Directeur Général pour l’Europe et l’UE, au ministère des affaires Etrangères tunisiens, Séminaire de l’AEI, 6 mai 2009. Voir Acta, *Etudes Internationales*, octobre 2009, p. 79.

d'endiguement et gestion des risques réels ou supposés, provenant des pays du Sud¹⁶”.

Cette appréciation traduit l'appréhension quasi générale des observateurs du Sud. Jean-Marie Miossec rejoint ce diagnostic. Il signale que la Méditerranée est “apparue de plus en plus périphérique”, il affirme : “La politique de l'U. E., Partenariat européen puis politique de voisinage, se perçoit, comme une politique européenne. Il s'agit de constituer sous l'influence de l'Europe, une auréole de sécurité, de paix et de paix, sous-entendue pour l'Europe. Cette vision centre-périphérie est difficilement admissible, vu des rives sud et est¹⁷”. L'appréciation de Roberto Aliboni fait la part entre les éléments positifs et les insuffisances :

“Les dix années passées depuis le lancement du processus de Barcelone, reconnaît-il, n'ont pas permis aux partenaires méditerranéens d'identifier un véritable terrain d'entente. Cela dit, le Partenariat n'est pas assimilable à une communauté, même s'il en est très proche sur le plan des relations intergouvernementales. Des liens très étroits ont été établis et, sur ce point, le Partenariat constitue un cas unique au niveau international. Pour qu'il y ait communauté, il faut que le Partenariat aille au-delà des excellentes relations intergouvernementales qu'il a permis d'établir. Il faut que de grands progrès soient accomplis sur le plan des relations entre les sociétés civiles, les cultures, les hommes. C'est là que réside le véritable défi, plutôt que dans une improbable démocratisation à court terme¹⁸”.

Nous devons cependant reconnaître que le compromis fondateur - s'agit-il d'une simple concession conjoncturelle européenne ! - a énoncé cette volonté d'intégration régionale. Nous partageons l'appréciation de Jean-François Jamet qui estime que “le Processus de Barcelone avait clairement une visée d'intégration régionale à ses débuts. En tout cas il aspirait à en poser certaines des bases essentielles, comme un terreau culturel commun, un dialogue politique régulier et la libéralisation des échanges commerciaux¹⁹”. Mais le grand dessein est rapidement perdu de vue

¹⁶ - Lotfi Boumghar, *Etudes Internationales*, octobre 2009, p. 131.

¹⁷ - Jean-Marie Miossec, in *Etudes Internationales*. Ibid., pp. 89-90.

¹⁸ - Roberto Aliboni, « Processus de Barcelone, quel bilan ? » in *Bilan de la décennie*, http://www.cermam.org/pdf/newsletter_200511008_fr.pdf

¹⁹ - Jean-François Jamet « Intégration régionale : Processus de Barcelone et Union pour la Méditerranée, quels scénarios d'avenir ? » in <http://www.robert-schuman.org>

puisque le processus de Barcelone qui ne prévoit pas l'application de programmes identifiés, en la matière, a opté pour une démarche par petits pas.

Privilégiant la relation bilatérale, les accords d'association et la politique de voisinage, dont on ne doit omettre leurs effets, limitaient le processus régional, aux relations de l'Union Européenne avec chaque pays de la zone cible. Nous pouvons parler dans ce cas, d'un simple développement des relations de proximité de l'union Européenne. L'Union pour la Méditerranée, le processus de Barcelone, sembla vouloir rectifier le tir et élargir sa vision. Rappelons qu'elle évoque "un partenariat multilatéral, visant à accroître le potentiel d'intégration et de cohésion régionale"²⁰. Mais son option pour la réalisation de programmes ponctuels réduit les effets d'annonce de la Déclaration fondatrice (Paris, 13 juillet 2008).

La situation n'incite pas à l'optimisme. Roberto Aliboni remarque que "la Méditerranée montre une forte tendance à s'intégrer plutôt ailleurs – au Grand Moyen-Orient, au monde – qu'à l'Europe"²¹. Faut-il critiquer les pays arabes, par ce qu'ils ont recours aux investissements des pays du Golfe, compensant ainsi le déficit du financement de l'Europe ? L'intégration euro-méditerranéenne doit d'ailleurs s'accommoder des relations d'appartenance des pays sud-méditerranéens avec les pays du Moyen-Orient non impliqués dans le projet. Elle doit accepter l'existence de relations privilégiées que certains de ces pays sud-méditerranéens entretiennent dans le cadre de leurs alliances géopolitiques. Leur "distanciation politique par rapport à l'Europe", signalée par Roberto Aliboni²², s'explique par la non convergence de leurs visions internationales, alors que l'aire arabe, vit une aire d'épreuves et de colère. Nous partageons l'appréciation de Jean-Marie Miossec qui relève que l'Europe a "conservé une perception de marges, pour les territoires du Sud et de l'Est de la Méditerranée"²³.

De fait, l'intégration euro-méditerranéenne reste faible vu l'insuffisance des opportunités que l'Union Européenne accorde à ses partenaires. L'ouverture des marchés ne peut constituer l'unique élément de la stratégie communautaire, en l'absence d'une politique de co-développement qui permettrait de traiter la question de l'inégal échange et l'inégal développement et d'atténuer les tensions Nord/Sud.

²⁰ - Préambule de la Déclaration du Sommet fondateur, Paris, 13 juillet 2008.

²¹ - Roberto Aliboni, in *Etudes Internationales*. Octobre, 2009., pp. 146-147.

²² - *Ibid.*

²³ - Jean-Marie Miossec, in *Etudes Internationales*. *Ibid.*, P. 95.

Fait d'évidence, les populations du Sud et de l'Est de la Méditerranée sont offusquées par la fermeture des frontières, de l'inégal traitement, admis par le partenariat. Une étude des attentes différentielles doit permettre de prendre la mesure de la ligne de démarcation, qui est bien réelle.

Fait important, nous sommes en face de deux espaces régionaux, celui de l'espace institutionnel de l'Union Européenne, qui constitue une alliance organique globale et pleinement solidaire et celui de l'Euromed, qui se propose d'intégrer la périphérie, de la ménager, en quelques sortes, par des mesures ponctuelles, qui ne changent guère la donne - c'est-à-dire la nature des relations. Le mode de traitement qu'elle met en œuvre maintient les positions hégémoniques et n'assure pas la promotion des populations de la rive sud et est. Faut-il adopter le diagnostic de Pierre Beckouche et l'alternative qu'il propose :

“A ce terme, ou bien les pays de la rive Sud renonceront au libre-échange avec la rive Nord et la Méditerranée sera devenue pour longtemps la frontière dure dans la quelle Samuel Huntington voit les relations entre l'Occident et l'Islam. Ou bien ils auront adopté la libéralisation sèche prévue par Barcelone et le partenariat ne sera pas à même de prévenir la stabilisation du Sud et donc de toute la région. Ou bien encore, une vraie régulation aura été mise en place afin de ménager une transition pour le Sud et d'approfondir les partenariats entre les deux rives²⁴”.

Nous constatons hélas, que l'Union Européenne semble vouloir privilégier “ la libéralisation sèche”, c'est-à-dire l'option quasi exclusive de l'ouverture des marchés économiques et la fermeture soi-disant sécuritaire des frontières. Mais les débats qui ont eu lieu, lors de la genèse du projet de l'UPM, les discussions officielles et officieuses entre ses partenaires et le compromis fondateur que dégagea le Sommet de Paris montrent une volonté d'appropriation collective du processus et une volonté d'assurer la prise en compte des différents partenaires. Pourrait-on espérer le dépassement de l'unilatéralisme européen générique de 1995 et mettre à l'ordre du jour un re-examen salutaire d'un partenariat mis à l'épreuve et redimensionné par ses promoteurs, lors de sa phase d'institutionnalisation.

III - Perceptions réciproques et horizons du partenariat : Le partenariat euromed qui a comme ambition de créer une communauté solidaire, doit engager une

²⁴ - Pierre Beckouche, *op. cit.*, p. 188.

stratégie de rapprochement, ouvrant à tous des horizons nouveaux. Or, la situation dément, hélas, la formule d'André Malraux : "les continents séparent les peuples, la mer les rapproche". D'autre part, les partenaires du Nord et du Sud ont des choix d'alliances, des approches internationales, des options géostratégiques différentes, qu'il faudrait en prendre compte.

b) Le défi culturel : Troisième volet du processus de Barcelone, objectif important, "le rapprochement culturel par le biais d'un partenariat culturel, humain et social entre les deux rives de la Méditerranée". En dépit de notre diversité culturelle, de part et d'autre de la Méditerranée, nous vivons dans une civilisation englobante. Et pourtant, nous devons reconnaître, comme fait d'évidence, "nos capacités à s'évader de nos propres clôtures".

Triste constat, l'évolution actuelle semble avoir accentué la singularité irréductible de l'autre et re-actualisé la dichotomie Orient/ Occident, sinon le contentieux colonial. Pris comme otage, les émigrés originaire du Sud de la Méditerranée, - fussent-ils de nationalités européennes ! - vivent leur marginalité, quand ils ne sont l'objet de "déficit de faciès", malgré des situations d'intégration incontestables. Ces compromis réussis et ces synthèses dynamiques constituent, il est vrai, des exceptions. Au lieu de constituer des relais, des ponts entre le Nord et le Sud, ils suscitent des contestations, puisqu'ils sont perçus, selon leur définition générique, comme des "enclaves au-dedans de l'Occident, hétérogène à l'intérieur du bloc homogène de la laïcité républicaine²⁵". Daryush Shayegan note que "ce qui dérange les Occidentaux, c'est que les immigrés ont un autre rythme d'existence, une autre perception de l'espace-temps, d'autres comportements empathiques²⁶". Dans le non-dit, ils sont l'objet d'un traitement d'indigénat re-actualisé. On évoque volontiers, à l'appui, l'insécurité identitaire, comme risque grave, susceptible de mettre en péril, les valeurs chrétiennes de l'Occident. N'oublions pas, que la première mouture du traité de l'Europe évoque la spécificité religieuse chrétienne. Citons l'avis de Tahar Ben Jelloun, à l'ouverture du colloque "Dimension culturelle de l'Union pour la Méditerranée: le Maghreb et l'Europe". Les Européens, notamment le milieu politique et les médias, dit-il notamment, méconnaissent les réelles potentialités dont regorge le Sud de la méditerranée. Il souligna que "le regard que les Européens posent sur nous, pays du Maghreb, reste mitigé, parfois biaisé, rarement serein ou positif et rappela que

²⁵ - Daryush Shayegan, *La Lumière vient du Sud*, Editions de l'Aube, Diffusion Seuil, Paris, 2001, p. 66.

²⁶ - *Ibid.*

les blessures de l'histoire sont toujours présentes entre les deux rives de la Méditerranée²⁷».

Volontiers, cette eurocentrisme «se glorifie, en évoquant ses plus nobles accomplissements : sciences, progrès, humanisme²⁸» Une telle perception, adoptée par «le politiquement correct» et non seulement l'underground ou l'extrême-droite, couvre bien souvent l'ensemble des habitants de l'aire du Sud. La question des caricatures du prophète, le référendum relatif à la construction des minarets en Suisse et le ciblage de l'Islam et des immigrés, dans le débat actuel sur l'identité en France, dépasse le conflit religieux, puisqu'on culpabilise, soi-disant par réaction identitaire, l'ensemble de l'aire musulmane. Les dérapages deviennent hélas fréquents. Ils ont pour cible les émigrés et les habitants des banlieues. Rappelons les émeutes à Rosarno et dans ses environs, en Italie, le 7 janvier, les chasses aux faciès et les opérations punitives, avec vraisemblablement la complicité de la mafia, pour l'exemple. Elles ne constituent guère des exceptions.

Jean-Marie Le Pen, dirigeant du Front National et député européen a invoqué l'exemple du référendum suisse sur les minarets, pour réclamer «un référendum sur l'immigration, qui pèse sur la vie française, ses finances, la sécurité, le chômage et l'école», affirmant que «le résultat s'imposera de gré ou de force aux oligarques qui dirigent la France». La tournure des événements atteste que son discours est partagé par de larges couches, dans l'underground de leurs pensées, et qu'il est, parfois adapté habilement dans le langage politiquement correcte de certains médias de pays occidentaux. Qu'il nous suffise d'évoquer leurs traitements différentiels de l'information dans les différentes aires.

Rappelons, dans cet ordre d'idées que le refus d'adhésion de la Turquie a été, bien souvent perçu, comme un refus de fédérer au-delà du «club chrétien» :

«Faut-il se contenter de rêver du Bosphore ? ... Nous avons besoin de faire de l'Union (européenne) une puissance acceptée du monde musulman comme de demeurer la société la plus ouverte, la plus progressiste du monde globalisé, une société mieux capable que d'autres d'intégrer l'autre. Nous avons

²⁷ - Séminaire «Dimension culturelle de l'Union pour la Méditerranée: le Maghreb et l'Europe», <http://www.projetaladin.org>, 9 août 2009.

²⁸ - Daryush Shayegan, op.cit., p. 89.

sans doute besoin de la Turquie pour éviter à l'Europe de vieillir et de renoncer au monde”(Franck Debié²⁹).

De l'autre côté de la Méditerranée, la situation est similaire, sinon plus aggravée. Le recentrage du monde arabe vers les pays du Golfe, suite à l'établissement de l'ère du pétrole a assuré l'hégémonie de leurs télévisions câblées sur l'ensemble de l'aire sud-méditerranéenne et assuré le développement de leurs visions, empreintes de l'école wahhabite et parfois marquées par des approches passéistes. L'idéologisation de la tradition, le procès des Lumières y sont fréquents. Leur courante culpabilisation de l'Occident instrumente les tragédies de la Palestine, de l'Irak et de l'Afghanistan. Prenons la juste mesure de cette “amplification des réactions identitaires”, qui conjugue les effets de dérives et les réactions de la culture de résistance.

Ces stéréotypes binaires s'inscrivent de fait dans un épistémè de “choc de cultures”, que l'analyste ne doit pas sous-estimer. Faut-il évoquer comme socle de ce partenariat la méditerranéité, bien souvent mise en piédestal, comme assise de l'appartenance ? Ses défenseurs évoquent volontiers l'histoire commune, qui a édifié ce creuset de civilisations. Défendant le projet de l'Union Méditerranéenne, Mansour Mhenni définit la méditerranéité, comme “concept fédérateur qui a la valeur d'un idéal de solidarité régionale”, ouvert et sans prétention exclusive. Il s'agirait, dans ce cas, de “cultiver la conscience d'appartenance à une structure régionale³⁰”. Mais le partenariat euromed, qui transgresse la méditerranéité, ne dispose pas de cette assise d'union, souvent évoquée. Dans le cadre d'une vision géostratégique, Il faut donc faire valoir culturellement cette aire de solidarité, par une politique de rapprochement, de coexistence et de coopération, dans un dialogue de cultures, qui s'inscrit dans un universalisme de la différence et de la pluralité et s'enrichit par cet apport du réservoir commun.

Serait-il ambitieux, pour cette aire confortée par un patrimoine historique d'exception, de rejeter la dérive annoncée par de Claude Levi-Strauss, qui remarque que “l'humanité s'installe dans la mono-culture et qu'elle s'apprête à produire la civilisation en masse, comme la betterave. Son ordinaire ne comportera plus que ce plat” (*Tristes Tropiques*,1955). Pour

²⁹ - Franck Debié, «Faut-il se contenter de rêver du Bosphore ?» in <http://www.geostrategie.ens.fr>

³⁰ - Mansour Mhenni, *La raison de la méditerranéité*, Tunis, Maison Arabe du Livre, 2008, pp. 39 et 42.

accréditer ce partenariat euro-méditerranéen, les partenaires du Nord et du Sud doivent assumer la diversité culturelle, mettre en échec les pensées populistes underground de discréditation et de culpabilisation de l'autre. Nous vivons, dit Shayegan, dans des zones de mélanges et de métissage, dans des champs de croisements, dans ce que il appelle "la zone d'hybridation³¹". Il s'agirait tout simplement d'en prendre acte. La Fondation Anna Lindt, qui a pour siège Alexandrie, a pour objectif de faire valoir le dialogue entre les cultures. Mais ses programmes ponctuels, orientés à juste raison, vers les intellectuels et la jeunesse, ne sont pas en mesure d'assurer une promotion populaire du respect de l'autre et du dialogue avec lui. Il faudrait intervenir auprès des leaders d'opinion, mobiliser les médias, culpabiliser ceux qui prêchent l'exclusion, l'ostracisme, dans le cadre des discours dominants, qui dépassent hélas les niches extrémistes, de part et d'autre de la Méditerranée.

c) Les horizons du partenariat : Le partenariat euromed doit s'accommoder de relations privilégiées que les pays sud-méditerranéens entretiennent avec l'ensemble de l'aire arabe, sa prolongation géostratégique. Cela concerne, bien entendu, les opportunités commerciales, appelées à se développer, dans le cadre de l'accord prometteur d'Agadir et des stratégies arabes, qui incluent la mise sur pied de leur marché commun, une éventualité qu'on ne doit pas exclure. Fait d'évidence, la solidarité de l'appartenance à l'aire arabe détermine dans une large mesure la perception des opinions publiques de l'Europe. Dans ce domaine, l'examen de sa position dans la question palestinienne constitue un test d'appréciation important, ainsi que son approche de la question de l'émigration et sa définition sécuritaire obsédante. La prise de distance de la France et de l'Allemagne, lors de l'invasion de l'Irak avait, en effet, suscité un rapprochement sinon une convergence. Il faut tenir compte de la colère arabe partagée au Maghreb et au Machrek, de la perception attentive des effets de la pacification meurtrière en Afghanistan, en dépit de l'hostilité aux dérives terroristes et de la non compréhension de du traitement différentiel de la question nucléaire au Moyen-Orient.

D'autre part, le Maghreb n'a jamais négligé l'opportunité de développer ses relations, africaines et subsahariennes. La solidarité de l'ère de décolonisation, confortée par les faits de l'histoire expliquent cet intérêt qu'on ne saurait sous-

³¹ - Daryush Shayegan, *op. cit.*, p. 60.

estimer. La colonisation et la poursuite de cet état de fait, pendant la conjoncture postcoloniale ont érigé le Sahara en frontière entre les deux aires. L'ouverture de l'horizon, souhaitée de part et d'autre du Sahara, par solidarité et par intérêt doit être mise à l'ordre du jour. Il est, dans la nature des choses que le Maghreb se positionne en partenaire commercial important des autres pays africains. L'Europe a perdu sa place de choix en Afrique, sérieusement concurrencée par la Chine et le Brésil. Il était, dans la logique des choses, que les nouveaux Establishments africains critiquent et rejettent la politique d'influence et souvent d'ingérence des anciennes métropoles coloniales. Leurs opinions publiques partagent d'ailleurs les appréhensions que suscitent, chez les Maghrébins, la question migratoire et le traitement différentiel de la liberté de circulation. Les pays sud-méditerranéens comprennent les velléités d'un nombre croissant de pays africains de mettre fin « aux pactes coloniaux » et de chercher un partenariat alternatif. Tout en rétablissant ses relations historiques avec l'aire subsaharienne, le Maghreb peut constituer un pont entre cette aire et l'Europe, fondée sur des rapports d'égalité et de complémentarité, au profit de tous. Ce partenariat euromed doit donc engager une politique lisible avec l'Afrique, qui doit nécessairement dépasser les accords de Lomé. Elle doit, à l'appui d'un partenariat euro-méditerranéen de solidarité et de concertation, dépasser cette politique, bien déficiente, de coopération avec le Sud, que la Communauté économique avait engagée.

Dans ce cadre, l'Union Européenne devrait réviser sa position vis-à-vis de la Turquie et établir des relations de partenariat privilégié avec l'ensemble de l'aire méditerranéenne qu'elle doit ériger en région et non en frontière. Ne faudrait-il pas, d'autre part, vu les rapports organiques du Maghreb, avec l'Afrique sub-saharienne et le Moyen-Orient, accepter l'ouverture de l'horizon.

Conclusion : Conséquence nécessaire de la mondialisation, les deux aires de proximité Europe/Sud-Méditerranée sont l'objet d'une dynamique d'intégration effective. La formulation de l'ensemble euro-méditerranéen a été certes mise à l'ordre du jour depuis l'accord fondateur de 1995. Mais le processus de Barcelone'', qui avait comme ambition de fonder une "communauté de solidarité" n'a pas réussi à vaincre la pesanteur de la géopolitique et réaliser ses objectifs génériques globaux. Il a, de fait, accordé la priorité à l'établissement de simples accords de libre-échange et les traités inégaux qui l'instituent. Faisant valoir unilatéralement les préoccupations du Nord, la vision obsédante de la frontière, il s'est préoccupé de la question

sécuritaire et de l'émigration du Sud, occultant la question de la circulation des personnes et privilégiant l'édification de la citadelle Europe. En dépit de l'accord de Barcelone, ou plutôt traduisant le malentendu entre les partenaires et leurs visions différentielles, le mur de Berlin s'est déplacé de fait vers la Méditerranée. L'incapacité politique de Barcelone, l'occultation de la question palestinienne qui l'a traduite dans les faits, mit cet ensemble dans l'impossibilité d'instituer l'aire de paix, recommandée par l'accord. Fait plus grave, Israël bénéficia d'un traitement de faveur de l'Union Européenne. Plutôt qu'un malentendu, le désaccord relève une absence de convergence entre les partenaires, une incapacité de saisir la position de l'autre, une prise en compte fut-elle inavouée, non revendiquée et atténuée du choc des cultures ou du moins des visions géopolitiques irréductibles, par postulats. Nous rejoignons, sur la question, le diagnostic de Mansour Mhenni qui affirme, que "Barcelone a échoué par manque de méditerranéité (puisqu'il) a été taillé ... aux mesures européennes et dans le style européen³²".

Le projet de l'Union Méditerranéenne, du Président Nicolas Sarkozy, avait comme objectif de réaliser une appropriation de la construction par ses différents partenaires. Le diagnostic de l'échec de Barcelone mit à l'ordre du jour sa re-actualisation, par une concertation générale, privilégiant le champ de son partenariat, aux pays méditerranéens, dont l'histoire partagée, sinon commune, érigeait le socle de cette entente. Mais le retour au processus de Barcelone, par décision de l'Union Européenne, redimensionna le projet. On en revint à la case de départ. Fait significatif, la redéfinition de l'action euro-med, par l'identification de projets ponctuels, fussent-ils pertinents ! - réduisit les ambitions collectives de la vision de solidarité et de coopération.

Perçue comme une utopie, la refondation de l'ensemble Euro-Méditerranéen apparaîtra comme une nécessité. Elle mettra, à l'ordre du jour, le dépassement des accords ponctuels et réalisera la fusion des politiques d'association et de voisinage. La crise économique, dont son impact ne saurait être sous-estimé, a d'ailleurs contribué à faire prendre consciences des graves enjeux et défis de l'Euromed. Elle a montré qu'il était nécessaire d'aller au-delà de la simple unité de marché, mise en œuvre par l'Union Européenne.

³² - Mansour Mhenni, *op.cit.*, p. 81.

Nous pensons, que tôt ou tard, la création d'une vraie communauté de valeurs sera à l'ordre du jour. Elle exigera une révision radicale de l'approche. Peut-être s'accomplira-t-elle par une institutionnalisation d'un partenariat, sans discrimination, associant tous les Etats, au même titre. Cette ouverture de l'horizon, nous permettra peut-être – me permettez-vous de vivre cette chimère - de nous associer, habitants du Nord et du Sud, pour détruire ce mur virtuel qui nous sépare. Ne serait-il pas judicieux de recommander d'opter pour une stratégie de "pragmatisme raisonné", pour accompagner, accélérer et éventuellement anticiper cette dynamique. Or «l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare...»

Pr. Khalifa Chater

Bibliographie

De nombreuses études ont tenté d'appréhender la question. Citons, outre les publications citées en notes, parmi les références, que nous avons pu consulter :

- Roberto Aliboni « Processus de Barcelone, quel bilan ? » in Bilan de la décennie, http://www.cermam.org/pdf/newsletter_200511008_fr.pdf
- Collectif (Jean-François Daguzan, Pierre Beckouche, Grigori Lazarev, Jean-Louis Guigou, Juan Prat y Coll, Jean Dufourcq), *Géoéconomie*, n°42, été 2007, Choiseul, Paris.
- Emmanuel DUPUY, « L'Union de la Méditerranée : union de projets ou projet d'Union ? ». Sous presse, *la Revue Politique et parlementaire*, premier trimestre 2008. Etude communiqué par l'auteur.
- Rapport Femise, Les pays partenaires méditerranéens face à la crise. Coordinateurs Ahmed Galal, (Economic Research Forum, Egypte) et Jean-Louis Reiffers, (Institut de la Méditerranée, France), août, 2009.
- Michael Emerson et Nathalie Tocci, « A little clarification, please, on the Union of the Mediterranean », CEPS, 8 juin 2007.
- Jean-Robert HENRY, « Union méditerranéenne et Union euro-méditerranéenne » in www.fundaciocampalans.com
- Bichara Khader, *L'Europe de Barcelone à Barcelone (1995-2008)*, Paris, l'Harmattan, 2009.
- Alvaro De Vasconcelos, *The Barcelona Process: Building A Euro-Mediterranean Regional Community*, Taylor & Francis Ltd, 2000.

Euromed at the moment of regionalization

By Pr. Khalifa Chater

We are living in the era of large blocks North/South which are formed within the scope of regionalization, that is updated by the globalization. As an obvious outcome, the two proximate spaces Europe/South Mediterranean are the object of a dynamic of an effective integration. In fact, the political actuality testifies that for a long time, “the Mediterranean sea is at the top of the political agenda”.

The formulation of the Euro-Mediterranean block has been, indeed, placed in the agenda since the founding convention of Barcelona (1995). But, in front of the great world regions, Alena and East Asia (Asean Plus Three), Euromed remains a virtual creation, more symbolic than real. This process of Barcelona, which had the ambition of creating “a community of solidarity” could not achieve its global generic objectives.

On this state of affairs, - which is attributed hastily to the geopolitics of pressure- some analysts have tried to avoid making diagnosis, identifying the conditions of transgression of obstacles, insuring the convergence of the partners visions and thus taking into consideration their interests.

The socio-economic challenge: an elementary question - can we define the Euro-Mediterranean cooperation as a project of regional integration? Up to now, despite its call for cooperation, in the field of security, development and culture, the process of Barcelona has not expressed a will to build a regional socio-economic block. It has, de facto, granted a priority to establishing mere free trade accords and the unequal conventions which institute them.

The re-dimensioning of the Mediterranean Union project by the UPM, has reduced the scope of its action to the implementation of punctual projects, that are pertinent indeed, but with no global ambition. A policy of co-development would allow us to deal with the question of unbalanced exchange and unequal development, to mitigate the North/South tensions. A study of the differential expectations must allow us to take hold of the demarcation line.

The cultural challenge: An important side of the Barcelona process, “the cultural convergence through a cultural, human and social partnership between both shores of the Mediterranean”. Despite cultural diversity on both sides of the

Mediterranean, we are living indeed in a universal civilization. Yet, we must admit, evidently, “our abilities to escape from our own fences”.

A sour statement of fact, the actual evolution seems to have enhanced the unshakeable singularity of the other. We willingly evoke, in support of that, the insecurity of self authentication, as a serious risk, that may imperil the founding values of the West. The question of the caricature of the Prophet, the referendum pertaining on the construction of minarets in Switzerland, the targeting of Islam and the immigrants in the present debate on the self authentication in France, go beyond the religious clash, since we make the whole Islamic area feel guilty seemingly by the identity authentication reaction. On the other side of the Mediterranean, the situation is quite similar. Encouraged by the cable television in the Gulf Countries, the ideology promotion of the tradition and the trial of the luminaries are often part of the popular political speech. The incrimination of the West stirs up the tragedies in Palestine, in Iraq and in Afghanistan.

These stereotype binaries, alas so frequent between both shores of the Mediterranean, ascribe as a matter of fact to the epistemics of “cultural choc”, which the analyst should not underestimate. Within the geo-strategic vision, we should culturally enhance this space of solidarity, though a policy of inter-communication, of coexistence and cooperation, within a dialogue between cultures, which is inscribed in a universalism of diversity and pluralism and get enriched by this capital of the common potential.

Broaden the horizon of partnership: within this scope, the European Union should revise its position towards Turkey, establish relations partnership of privileged relations with the Maghreb and get associated with Middle East. Shouldn't we, on the other hand, given the organic relationship of the Maghreb with sub-Sahara Africa and the Middle East, accept the overture of the horizon.

Conclusion: perceived as a utopia, the restructuring of the Euro Mediterranean block will appear as a necessity. It will place on the agenda passing over the punctual accords and will achieve the fusion of policies of association and neighbourhood. We think that, sooner or later, the creation of real common values will be on the agenda. It will require a radical revision of the approach. Will it be achieved by instituting a partnership, without discrimination, thus associating all the States, on the same footing?

This overture of the horizon, will may be allow us – will you allow us to live this chimera – to get associated, people of the North and the South together, to demolish this

virtual wall that separates us. Wouldn't it be productive to recommend a choice of a strategy of "judicious pragmatism", to catalyse this dynamics. Since "the future cannot be predicted, it is constructed..."